

Date de la convocation : 09 novembre 2021

Date d'affichage : 23 novembre 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le dix huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Charles BEAUCHÉ, Monsieur Sébastien CAHARD, Madame Sonia HENRY, Madame Sandrine CONGIA, Monsieur Laurent HERKOUS, Madame Noëlle LEBRUN, Madame Nicole BURNEL Monsieur Christophe LETELLIER, Monsieur YVON Philippe, Monsieur BACHELET Bruno, Monsieur Alain VALOIS, Monsieur Vincent PAVIE et Monsieur CALZA Romain formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées : Madame Magali HAROU et Madame Ludivine KERFOURN.
Procuration donnée de Madame KERFOURN Ludivine à Monsieur BACHELET Bruno

A été nommé secrétaire : Monsieur CALZA Romain

1. DÉLIBÉRATION 2021-25 : RESTAURATION DU RELIQUAIRE, DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal les devis de l'entreprise GIORDANI, dans le cadre de la restauration du reliquaire.

Pour la mise en dorure : 3 200€ HT soit 3 840€ TTC

Pour la prise en charge, le traitement insecticide et la consolidation de pièces de bois : 801€ HT soit 961.20€ TTC

Un total de 4001.00€ HT

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour réaliser une demande de subvention auprès du département à « Mon Village Mon Amour » (MVMA) et également auprès de l'état « DRAC »

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition, sous réserve d'une certaine visibilité de l'objet restauré.

2. DÉLIBÉRATION 2021-26 : CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE (CDG)

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2ème et 4ème alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Il sera proposé au conseil municipal

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

3. DÉLIBÉRATION 2021-27 : PRET ACHAT TERRAIN A LA CCLPA

M. le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 40 000,00 EUR.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 40 000,00EUR

Durée du contrat de prêt : 5ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 40 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/01/2022, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : **taux fixe de 0,35%**

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement: échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 100,00EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition

4. DÉLIBÉRATION 2021-28 : ACHAT PARCELLE ZB 42.

Suite à de nombreux échanges avec le Président de la CCLPA concernant le terrain « Abribus » situé rue du Maquis Surcouf entre l'abribus et le terrain multisport, il a été convenu du prix de vente soit 20 000€ HT pour 936m² soit 21.37€HT/m².

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil l'achat de la parcelle ZB 42 d'une superficie de 936m² pour un montant de 20 000€ HT hors frais de notaire.

Les membres du conseil acceptent cette proposition.

Autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, à faire des demandes de prêts et signer tous les documents nécessaires pour l'achat de la parcelle.

5. DÉLIBÉRATION 2021-29 : CANTINE A 1€

Monsieur le Maire présente la cantine à 1€ comme évoqué lors du dernier conseil, il s'agit d'une aide du gouvernement avec une tarification sociale de la cantine à 1€. Sous forme de subvention versée aux collectivités d'un montant de 3€ versée par l'état pour chaque repas facturé à 1€ (tarif social)

Il conviendrait de proposer des tarifs différents aux familles en fonction de leurs revenus. L'aide accordée est calculée suivant un barème en prenant en compte la base des revenus ou du quotient familial.

Le fait que cela ne favorise pas toutes les familles soulèvent des questions de la part du conseil municipal. D'autre part certains soulèvent que si cette aide peut être bénéfique même pour une ou deux familles il est intéressant d'y souscrire.

Après avoir étudié les modalités de mise en place il faudrait instaurer trois tarifs, un en dessous d'un euro, le second à 1€ maximum et un troisième au tarif.

Afin de respecter les conditions les quotients familiaux pour en bénéficier s'avèrent très bas, ne toucheraient que (trop) peu de familles sans favoriser le plus grand nombre.

Par conséquent une majorité du conseil municipal ne souhaitent pas la mise en place de cette aide. (10 contre - 2 pour - 1 abstention)

6. DELIBERATION 2021-30 : DEVIS SCHEMA DIRECTEUR DEFENSE INCENDIE

Dans le cadre de la mise en place de la défense incendie, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MY MAP pour l'élaboration du schéma communal DECI d'un montant de 2 680.00€ HT L'ensemble des membres du conseil municipal accepte/refuse cette proposition.

L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition.

Questions diverses

- Monsieur le Maire évoque avec les membres du conseil municipal un mail concernant le futur marché électrique 2022/2023 attribué à EDF par le SIEGE. Il nous est possible d'opter pour l'option 100% énergie renouvelable.

Cette option représente un surcoût de 1.78€ HTT/MWh.

L'ensemble du conseil est favorable.

- Transport de cailloux : afin de rencaisser les chemins de la commune il conviendrait de remettre du caillou. Par conséquent Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise Orvain pour le transport et la mise en place des cailloux, compte-tenu que nous possédons déjà la marchandise.

Montant du devis **1007.40€ TTC.**

Monsieur le Maire est encore en attente du devis de l'entreprise ERAULT, afin de prendre une décision.

- Monsieur le Maire fait suite à son rendez-vous sur la commune de Saint Martin Saint Firmin, en présence de Madame ROELENS, des représentants du département, de la région, le chauffeur du transport scolaire, Monsieur COMBES et Mme SAMSON de la CCLPA.

Afin de trouver des solutions pour sécuriser les arrêts de cars.

Sur notre commune, le chauffeur du car a proposé de passer d'abord dans le bourg récupérer les enfants puis au STOP au monument du maquis et idem au retour. Monsieur le Maire est favorable à cette proposition.

De même à l'arrêt de car de la forge (Varenne) est dangereux car les voitures roulent trop vite.

Il conviendrait de trouver rapidement une solution.

- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 09 janvier à 10h30.